



Charte « Vacances jeunes » 2015

1 : Inscription aux activités

Le participant doit impérativement être inscrit, au plus tard la veille de l'activité auprès du Service Jeunesse, sous réserve des places disponibles. L'inscription n'est prise en compte que lors du paiement de l'activité + la remise de la fiche d'inscription et de santé.

Aucun participant se présentant à l'activité sans inscription préalable au Service Jeunesse ne pourra être accepté.

En cas d'absence à l'activité, le parent préviendra le Service Jeunesse au plus tard la veille de l'activité afin que le coordinateur puisse en être informé.

En cas d'urgence, le coordinateur peut être contacté par sms au 0472/20 44 96. Il reprendra contact avec le parent le plus rapidement possible en fonction du déroulement des activités.

2 : Déroulement des activités

L'activité débute à une heure précise, le participant doit être présent 10 minutes avant le début de celle-ci. Tout participant arrivant au-delà de l'heure prévue ne pourra être inclus dans le groupe.

Aucun participant ne pourra quitter l'activité avant la fin de celle-ci. Dès lors, le participant devra se présenter muni de son pique-nique et collations le cas échéant.

Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant sur le lieu de l'activité aux heures prévues.

Aucun participant ne pourra quitter l'activité seul, sauf si les parents ont donné leur accord via le document d'autorisation parentale remis par le service jeunesse.

3 : Attitudes & comportements durant les activités

Le participant montrera du respect pour les encadrants, les autres participants, les locaux, le matériel ainsi que pour les personnes extérieures à l'activité qui pourraient être présentes sur les lieux.

Après chaque pause et à la fin de l'activité, le participant veillera à ne laisser aucun débris traîner dans les locaux et espaces utilisés. Lors des activités sportives, il est interdit de manger ou de boire des boissons sucrées dans la salle omnisport ou sur le terrain synthétique. Des fruits et de l'eau seront mis à disposition du participant.

Il est interdit de jouer dans les couloirs, toilettes, vestiaires ou dans les espaces utilisés par d'autres groupes.

Tout dégât lié à une mauvaise utilisation du matériel sera facturé aux parents du participant.

4 : Discipline

En cas de manquement à l'article 3 ou en cas d'acte d'indiscipline ou d'insubordination, le Département Education & Temps Libre en sera immédiatement averti par le coordinateur via le Service Jeunesse.

Les sanctions suivantes sont autorisées:

- a) la réprimande et/ou l'exclusion temporaire de l'une ou plusieurs activités. Ces sanctions, prenant cours immédiatement sont du ressort du coordinateur qui, avant leur application, en informera le Service Jeunesse qui à son tour en informera les parents;



PREVENTION



b) l'exclusion temporaire et l'exclusion définitive d'une ou plusieurs activités. Ces sanctions appellent avant application l'accord du Directeur du Département du Bien-Etre et la notification à l'Echevin en charge de l'activité « Eté Jeunes ». Elles sont ensuite également notifiées au Collège des Bourgmestre et Echevins.

5 : Assurance

En cas d'accident, le participant sont assurés par l'administration communale contre les accidents pouvant survenir pendant ou sur le chemin des activités. Cependant, le bris de lunettes n'est pas inclus dans la police d'assurance. En cas de bris de lunettes par un tiers, l'assurance familiale du participant responsable devra jouer.

Lorsqu'un accident survient, le coordinateur de l'activité prend, en concertation avec le Service Jeunesse, les mesures qui s'imposent. Les parents sont tout de suite contactés. Dans ce but, le coordinateur doit être en possession d'un numéro de téléphone où les parents peuvent être contactés à tout moment.

Au moindre doute, des examens médicaux sont effectués. Si la décision de ne pas faire d'examen est prise mais que les parents se rendent malgré tout chez le médecin, ils seront tenus d'assumer eux-mêmes les frais inhérents à cette démarche.

Certaines circonstances peuvent faire que, malgré la vigilance des animateurs, le participant présente le soir (après une chute par exemple) des signes préoccupants. Dans ce cas, les parents ayant fait appel à un médecin doivent se présenter, le lendemain, munis de certificats médicaux éventuels qui rendront possible les démarches auprès des compagnies d'assurance dans les délais prévus.

6 : Objets personnels

La perte, la détérioration ou le vol des vêtements ne sont pas assurés.

Par ailleurs, l'apport d'objets étrangers et de valeurs (bijoux, jouets, argents, téléphone portable, lecteur mp3, mp4, - iPod, etc.) est interdit lors des activités. Aucune assurance ne couvre leur perte ou leur vol.



PREVENTION



AUTORISATION DE RENTRER SEUL(E)

Vacances Jeunes 2015

Je soussigné(e) (nom, prénom)..... autorise
(nom, prénom) à rentrer seul(e) à l'issue des activités auxquelles
mon enfant participe.

Nom, Prénom,

Date,

Signature,

.....

.....

.....

FICHE SANTE

Le/la participant(e)

NOM PRENOM Date de naissance:

NOM DU CHEF DE FAMILLE :

Tél.privé: Tél.bureau: GSM :

Lieux de vie

- Où l'enfant vit-il/elle habituellement ? famille/institution/grands-parents/autre:
- Personnes à contacter en cas d'urgence pendant les activités :
 1. Nom : Téléphone : Lien de parenté :
 2. Nom : Téléphone : Lien de parenté :
- Type d'enseignement suivi : général – spécialisé
Classe :maternelle/primaire
- Quelle est sa langue usuelle ?

Santé

- NOM DU MEDECIN TRAITANT :Téléphone :
- Etat de santé actuel du (de la) participant (e) : Très bien Bien Moyen
- GROUPE SANGUIN :
- L'enfant est-il soigné par homéopathie : oui / non

INFORMATIONS MEDICALES : Le participant souffre-t-il/elle de manière permanente ou régulière de:

	Oui	Non	Si oui, quel est son traitement habituel, comment réagir ? Quelles précautions particulières prendre ? Merci de compléter si nécessaire !
Diabète			
Maladie cardiaque			
Epilepsie			
Affection de la peau			
Somnambulisme			
Insomnie			
Incontinence			
Maladie contagieuse			
Asthme			
Sinusite			
Bronchite			
Saignements de nez			
Maux de tête			
Maux de ventre			
Coups de soleil			
Constipation			
Diarrhée			
Vomissements			
Mal de route			
Autres			

- A-t-il/elle subi une maladie ou intervention grave ? oui/non
Si oui, quand et laquelle ?.....
- Est-il/elle allergique ?



PREVENTION



A certains produits alimentaires ? oui/non Si oui, lesquels ?.....

A certains médicaments ? oui/non Si oui, lesquels ?.....

Au soleil ? oui/non Si oui, quelles précautions particulières prendre ?

A d'autres choses ? oui/non Si oui, à quoi ?.....

- Devra-t-il/elle prendre des médicaments pendant le séjour ? oui/non
Si oui, le(s) quel(s), quand et pourquoi?
- A-t-il/elle des difficultés sensorielles particulières :
Porte-t-il/elle des lunettes ? oui/non Si oui, quelle dioptrie ?.....
Porte-t-il/elle un appareil auditif ? oui/non
- Souffre-t-il/elle d'un handicap ? oui/non lequel ?.....
- A-t-il/elle été vacciné(e) contre le tétanos ? oui/non
Date de la première injection : Date du dernier rappel
- Quel est son poids ? Quelle est sa taille ?.....
- Y a-t-il d'autres remarques utiles à formuler concernant la participation aux activités prévues dans le cadre d'Été Jeunes ?
.....
.....
.....

Les informations fournies dans cette « Fiche Santé » sont réputées exactes et complètes. L'organisateur ne sera nullement incriminé pour des faits ou éléments n'ayant pas été annotés dans ce document. En cas d'urgence, et dans l'impossibilité de contacter les parents, ceux-ci autorisent l'administration communale à prendre toutes mesures médicales concernant le participant qui s'avèreraient nécessaires (opération, traitement médicale ...).

Nom du signataire et fonction (parent, tuteur, ...) :

Date de signature :

Signature des parents ou du responsable :

COLLER ICI UNE VIGNETTE de mutuelle